

**Adhésion de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche
(C.C.V.D.B.) au SYBERT :
Avis de la Collectivité**

Rapporteur : M. Le Président

| AVIS du Bureau | |
|-----------------------|-----------|
| séance du 26/11/03 | favorable |

La Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (C.C.V.D.B.) a été créée par arrêté préfectoral n°2001/DCLE/1B/N°7084 en date du 1^{er} janvier 2002.

Par délibération en date du 25 juin 2003, le Conseil de Communauté de la C.C.V.D.B. a demandé son adhésion au SYBERT au 1^{er} janvier 2004.

Le Comité Syndical du SYBERT s'est prononcé favorablement à l'unanimité dans sa séance du 21 octobre 2003 sur cette demande d'adhésion.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le SYBERT demande à ses membres par lettre en date du 28 octobre 2003, de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Si toutes les collectivités se prononcent rapidement, et en cas d'acceptation par la majorité des deux tiers des membres, l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche pourra être effective au 1^{er} janvier 2004.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la C.C.V.D.B. au SYBERT.

Pour extrait conforme,

Le Président